



## L'ABC des produits sur les lettres circulaires

Dernièrement, nous avons reçu quelques questions concernant les produits qui sont annoncés sur les lettres circulaires. Ces dernières servent à informer les succursales et les agents de la mise en disponibilité de nouveaux produits ou arrivages.

Voici les grandes lignes de ce processus qui vous permettront de mieux comprendre son fonctionnement :

- Pour être annoncé sur une lettre circulaire, la commande d'un produit doit avoir été réceptionnée et ce dernier doit avoir été jugé conforme par notre Service de la gestion de la qualité.
- Les produits annoncés par le biais d'une lettre circulaire sont sélectionnés à chaque semaine pour parution la semaine suivante. Notre sélection hebdomadaire est analysée selon plusieurs critères. Nous ne pouvons donc pas vous divulguer les produits à l'avance.
- Une fois la commande passée par les succursales, le produit sera disponible sur les tablettes approximativement deux semaines après la publication d'une lettre pour les succursales desservies par le CDM et trois semaines pour les succursales desservies par le CDQ.
- Si un produit fait l'objet d'une distribution automatique et qu'il ne reste plus de caisses, il ne sera pas inscrit à la lettre circulaire.
- Si, à la suite d'une distribution automatique il reste des caisses à l'entrepôt, le produit sera inscrit à la lettre circulaire. Le nombre de caisses indiqué dans la lettre représentera ce qu'il reste à l'entrepôt.

Pour toute information supplémentaire, n'hésitez pas à contacter  
notre **S**ervice d'**A**ssistance aux **R**elations d'**A**ffaires (SARA),  
par courriel à [sara@saq.qc.ca](mailto:sara@saq.qc.ca) ou par téléphone au 514 254-2711.